

01.03.2007 - 15:49 Uhr

Meilleures conditions de travail chez Adecco : une goutte deau dans la mer - Problèmes de sous-enchère dans la branche temporaire

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) est heureuse d'apprendre qu'Adecco, une des principales entreprises de travail temporaire du pays, entend améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs temporaires. Eu égard à l'inquiétante situation qui règne dans cette branche, il était plus que temps.

Lors de contrôles des salaires, il a été établi que presque un(e) travailleur ou travailleuse temporaire sur neuf touche un salaire trop bas. La sous-enchère salariale est même beaucoup plus fréquente dans certains cantons. Dans celui de Zurich, 30 % des contrôles ont donné lieu à des réclamations. Et cela, pas uniquement dans les petites entreprises de travail temporaire, mais pour une part aussi dans les grandes.

En plus de ses salaires bas, la branche temporaire se caractérise par un nombre élevé d'accidents dans l'industrie et la construction. Adecco ne propose malheureusement aucune amélioration à ce chapitre. Étant donné l'importance des coûts entraînés pour l'économie et les destins tragiques que cela suppose pour les victimes de ces accidents, les mesures requises ici seraient pourtant nombreuses.

En Suisse, près de 1800 entreprises temporaires sont actives. L'intention manifestée par Adecco d'améliorer au moins ses salaires n'est donc qu'une goutte deau dans la mer. Si l'on veut remettre de l'ordre dans cette branche, il faut faire plus. Les cantons aussi sont en particulier appelés à agir. Ils peuvent retirer leur autorisation d'exploiter aux entreprises coupables d'abus. Selon nos connaissances, cela n'a encore jamais eu lieu, malgré le grand nombre d'infractions constatées.

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef de l'USS et Doris Bianchi (031 377 01 13), secrétaire centrale en charge du droit du travail, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100525914> abgerufen werden.